



SAFAR S.A.S

49 Av de la Grande Armée
75116 Paris

A l'attention de M. LEANDRE,

Groslay, le 13 juin 2022

N/REFERENCES A RAPPELER :

DOSSIER N° **SM 22.050**

V/CORRESPONDANTS:

Sébastien MULLER Port 07.63.23.50.50 smuller@bm-bat.com

AFFAIRE :

**Problème de fuites provenant de la toiture terrasse accessible du dernier niveau
29-31 Place Georges Pompidou
92 LEVALLOIS PERRET**

OBJET :

Rapport intervention du 23 et 24 mai 2022



Monsieur,

Pour donner à notre intervention du 23 et 24 mai dernier sur l'affaire référencée.

Vous trouverez ci-dessous quelques photos de nos travaux avec nos commentaires, et une conclusion.



Zone de recherche



Dépose des dalles sur plots et constat d'une stagnation d'eau entre la jardinière et le joint de dilatation dessous les dalles.



De l'autre côté du joint de dilatation : R.A.S pas d'eau stagnante et isolant sec.



Vue d'ensemble.



Présence de 2 passages d'eau (barbacannes) dans le relevé d'étanchéité côté jardinière : Déconseillé au DTU.



Pompage de l'eau.



Réalisation d'un sondage : Présence d'eau dessus l'étanchéité, isolant imbibé d'eau.



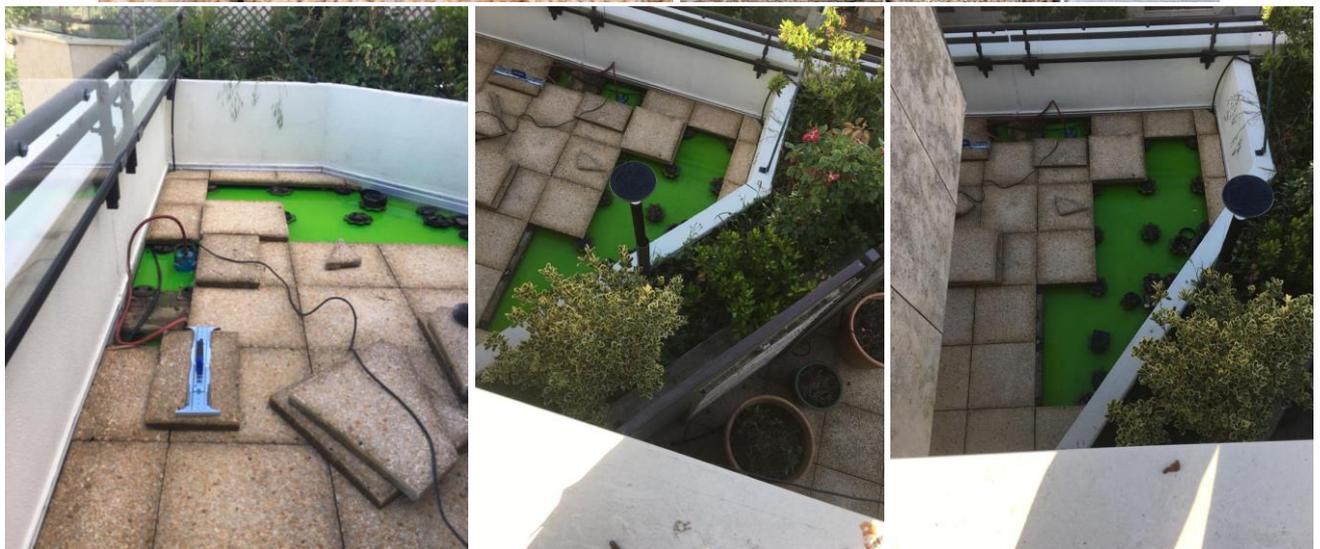
Réalisation d'un test fumigène.



Apparition de fumée au droit des passages d'eau (barbacannes).



Réalisation d'une mise en eau colorée pendant 24h.





Après 24h, enlèvement de la mise en eau.



Remise en place des dalles sur plots.



Vérification étanchéité terrasse haute : R.A.S. isolant sec.



Reprise du joint silicone sur couverture pour mesure conservatoire.



Conclusions :

D'après le test fumigène les infiltrations proviennent de la jardinière, soit par les passages d'eau, soit par un problème d'étanchéité de la jardinière.

Nous vous conseillons de reprendre la totalité de l'étanchéité entre le joint de dilatation et la jardinière (zone imbibée d'eau), ainsi que l'étanchéité dessous la jardinière avec agrandissement des passages d'eau afin d'avoir plus d'espaces pour traiter l'étanchéité correctement. Agrandissement passage d'eau y compris sur terrasse mitoyenne avec vérification du bon écoulement des eaux de pluie.

Vous trouverez ci-joint notre devis correspondant.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Et restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Commercial,
S. MULLER

Notre offre est soumise à nos conditions particulières dernière page.



SARL BM BAT

3 rue Eugène Houdry 95410 GROSLAY Tél.: 01 48 35 08 05
Capital 80 000€ N° Siret : 492 893 904 00044 RCS F

BM BAT

3 Rue Eugene Houdry - 95410 GROSLAY
Tél.: 01 48 35 08 05
contact@bm-bat.com - ab@bm-bat.com
Siret : 492 893 904 00044 - R.C.S PONTOISE
TVA N° : FR47 492 893 904 - APE 4399A

CONDITIONS PARTICULIERES

VALEUR DE NOTRE OFFRE

Notre offre est établie valeur **JUIN 2022**, ferme et non révisable **pendant 3 mois**.

Passé ce délai, elle sera actualisée en fonction des hausses de prix des matériaux, du matériel et de la main d'œuvre le cas échéant.

TAXES

Nos prix unitaires sont établis Hors Taxes.

Le montant total de notre offre apparait également Hors Taxes, avec taux et montant tva ainsi que le montant total TTC. En cas de commande la facturation se fera Toutes Taxes Comprises.

Pour bénéficier des taux de tva réduit 5.5% (dans le cas de travaux de réfection avec amélioration thermique) ou 10% (dans le cas de travaux de réfection), le Maître d'Ouvrage s'engage à fournir une attestation confirmant que l'immeuble est achevé de plus de deux ans et qu'il est affecté principalement à l'habitation.

En cas de sous-traitance, l'auto liquidation de la tva sera appliquée.

Pour les constructions neuves, et/ou pour les locaux commerciaux et de bureaux, la tva est de 20%.

PHASAGES

Notre offre est valable pour l'exécution des travaux en **1 seule et même phase**.

CONDITIONS DE FACTURATION

30 % d'acompte, et le solde à réception de notre facture dès terminaison de nos travaux.

DELAI D'INTERVENTION

2 à 3 semaines après réception Ordre de Service et de l'acompte.

DUREE DES TRAVAUX

1 semaine environ par phase (Hors intempéries : pluie, neige et temps. Inf. à 2°C).

REMARQUES

La Sté BM BAT se réserve le droit de sous-traiter les travaux en fonction de son carnet de commande (Suivi de chantier et garanties BM BAT).

Non compris tous travaux non décrits.

Non compris insertion et prorata.

Non compris protection des parties communes.

Non compris reprise de support, maçonnerie, forme de pente...

Mise à disposition des accès et emprises sur le chantier.

Mise à disposition par le Maître d'Ouvrage d'un point d'eau et d'une prise de courant si besoin.



SARL BM BAT

3 rue Eugène Houdry 95410 GROSLAY Tél.: 01 48 35 08 05 contact@bm-bat.com

Capital 80 000€ N° Siret : 492 893 904 00044 RCS PONTOISE – APE 4399 A